

International

>> Société

>> L'AUTEUR

Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de La Dépêche Vétérinaire

Protection animale : bagarre sur le renforcement des normes avant l'abattage

La présidence tchèque de l'Union européenne a entamé, le 4 février, les discussions sur le projet de règlement fixant un cadre pour améliorer la protection des animaux au moment de l'abattage en suggérant aux experts des Vingt-sept d'assouplir, sur plusieurs points, le projet présenté par la Commission européenne.

Elle suggère en particulier de laisser davantage de liberté aux éleveurs lors de la mise à mort sur leur exploitation d'animaux destinés à leur consommation personnelle. Ces derniers n'auraient par exemple pas besoin d'obtenir un certificat de compétence pour abattre cochons, moutons et chèvres.

Retarder les applications

Par ailleurs, Prague répond à une demande forte de l'industrie qui réclame plus de temps pour mettre en œuvre la future législation. Elle laisse entendre que les nouveaux abattoirs ou les nouveaux équipements dans les établissements actuels ne devraient être soumis aux nouvelles normes que 10 ans après

l'entrée en vigueur du texte prévue en janvier 2011, soit en 2021, contre 2018 proposé par la Commission.

De plus, la mise en place du certificat de compétence pour les responsables du bien-être animal dont chaque abattoir devrait se doter n'interviendrait que six ans après l'entrée en vigueur du texte, soit en 2017, contre 2014 proposé par Bruxelles. Le certificat pourrait être attribué par les Etats membres selon une procédure simplifiée pour toute personne qui peut prouver une expérience d'au moins 5 ans dans le métier, contre les 10 années exigées par la Commission.

Enfin, plusieurs demandes des organisations favorables au bien-être des animaux n'ont pas été prises en compte : la possibilité d'appliquer des règles plus strictes dans les Etats membres qui le souhaitent et la suppression de la dérogation accordée aux petits abattoirs de se doter d'un « Monsieur Bien-être animal », notamment.

La présidence tchèque de l'Union européenne suggère en particulier de laisser davantage de liberté aux éleveurs lors de la mise à mort sur leur exploitation d'animaux destinés à leur consommation personnelle.



D.R.